

Délibération n°250019

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 01/04/2025 **Date d’Affichage** : le 01/04/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 09/04/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE (EN APPLICATION DE L’ARTICLE 3 I 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

CONSIDERANT qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité, à savoir le surcroit d’activités au service des Ateliers Municipaux, notamment au niveau de l’entretien des espaces verts au printemps et en été, et en pleine période des congés d’été des agents ;

CONSIDERANT que l’agent serait présent 3 jours par semaine (a priori du lundi au mercredi)

Sur le rapport de Monsieur Alexis BRU et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Le recrutement d’un agent contractuel dans le grade d’Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité pour une période de 4 mois se situant entre le 1er mai 2025 et le 31 août 2025.

Considérant que le recrutement peut être conclu pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en cas de nécessité de service le contrat pourra être prolongé jusqu’au 31 octobre 2025.

Cet agent affecté aux services des Ateliers Municipaux, assurera des fonctions polyvalentes (travaux d’entretien des bâtiments, des espaces verts, du matériel...), à temps non complet : à raison de 24/35ème ou 21/35ème lors des horaires d’été (1^{er} juin au 31 août).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 7 avril 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**